

LE COMMERCE.

1783.

1801.

Le commerce étoit rapide neit.	Augment rapide- ment.
Manufactures Britan- niques exportées,	Exportation de manu- factures Britanniques
£9,400,000.	£24,000,000.
Total d'exportation,	Total de l'exportation,
£14,000,000.	£35,000,000.
Total d'importation	Total de l'importation,
£10,900,000.	£29,300,000.
Total du port des navires marchands, 550,000 tonneaux.	Total du port des navires marchands 1,900,000 tonneaux.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE,

Jeudi, 14e. Fevrier, 1803.

La Chambre en Comité, sur cette partie de la Harangue de Son Excellence le Lieut. Gouverneur, qui a rapport aux Prisons et Maisons de Correction.

Mr. *McGill*, a proposé de refondre, "qu'une nouvelle Prison est indispensablement nécessaire pour le District de Montréal;" il a lu plusieurs *représentations* des Grands Jurés du district de Montréal, où on représente l'état de la Prison, comme entièrement insuffisant pour la commodité des Prisonniers, et même pour les empêcher de s'échapper, et qu'elle est incapable de réparation.

Il a été secondé par Mr. le *Juge Panet*, et la résolution a passé unanimement. Une pareille résolution pour une maison de correction à Montreal a aussi passé unanimement.

Mr. *McGill* a proposé ensuite de refondre que la prison actuelle de Quebec, est capable de réparation de manière à être sûre et commode pour des prisonniers de toutes descriptions.

Mr. *Beribetot*, Mr. *Menut*, Mr. le *Juge De Bonne* et Mr. *Perrault*, se sont opposés à la motion: la prison actuelle n'a point été faite pour servir de Prison; il y a des cachots où il seroit cruel de mettre des hommes; les autres appartements sont mal divisés; il n'y a point de distinction pour les prisonniers; la muraille du nord n'a point de jour et sert pour les fortifications; l'air n'y circule point en été, en hiver il est impossible de les chauffer; la maison n'a que trente pieds de profondeur; il n'y a point de cour, et l'emplacement ne permet pas d'en faire une; en outre, la situation est mal saine, le tout se trouve tel qu'il est impossible d'en faire une prison, de la manière que la commodité et la santé des prisonniers le requièrent. La maison n'appartient pas au civil; elle a été construite du tems du gouvernement François pour des casernes, et employée pour des usages militaires: pourquoi prendre l'argent de la Province pour la réparation d'une maison qui pourroit nous être ôtée au premier moment? Pourquoi ne point employer cet argent pour construire une Prison à Quebec aussi bien qu'à Montréal: ce n'est pas par jalousie; mais, nous en avons autant besoin que les Messieurs de Montreal. Construire des bâtimens publics n'est autre chose, que d'ôter l'argent du public, d'une main et le remettre dans l'autre. Les ouvriers le gagnent, ils le remettent aux commerçans; le commerce en est augmenté, chacun s'en trouve mieux, et il rentre dans la caisse publique. Cependant comme la Chambre pourroit avoir besoin d'information, ils étoient d'opinion d'ajourner la considération de la motion à un autre jour, et Mr. le *Juge De Bonne* a fait une motion pour l'ajourner à Mercredi.

Mr. *Lees*, Mr. le *Juge Panet*, Mr. *Planté*, Mr. *Craigie* et Mr. *McGill* se sont opposés à l'ajournement; ils étoient d'opinion que la prison actuelle étoit capable de réparation, d'une ma-

* Dans l'esquisse des débats que nous allons donner, on ne doit pas attendre que les paroles, ni même les arguments soient rendus dans l'ordre qu'ils ont été donnés à la Chambre. Nous ferons pour la plus part suivies, seulement, de conserver les arguments et les opinions de part et d'autre: à la discussion de sujets d'importance on s'efforcera de faire connoître les sentimens de chaque Membre séparément; mais on ne doit jamais juger de l'élocution d'un Membre par ces esquisses.